

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse

06600 – ANTIBES

Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 JUIN 2023

Délibération 2023-22

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical

Le 28 juin 2023 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés : 29

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 14

Visio : : 0

Votants : 28

Procuration..... 5

Date de la convocation :

22 juin 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elizabeth DEBORDE, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI,

Philippe DELEAN à Marion MUSSO,

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT,

François WYSZKOWSKI à Jean LEONETTI,

Françoise BRUNETEAUX à Patrick PEIRETTI,

Membres excusés :

Joseph CESARO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230628-2023-22-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception en préfecture : 10/07/2023

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2020-19 du Comité syndical en date du 10 septembre 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Président des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2122-23 du même Code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité syndical et Monsieur le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical.

Il s'agit principalement d'attribution de marchés de fournitures, services et travaux dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions syndicales prises par M. Jean LEONETTI, Président d'UNIVALOM, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Relevés des Décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical d'UNIVALOM
(Comité du 28 juin 2023)

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Conformément à la délégation du Comité syndical dans les conditions prévues par la délibération N°2020-19 en date du 10 septembre 2020, le Président informe le Comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

INTITULE DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	MONTANT HT ET DUREE
RELANCE DU LOT N°1 « IMPRESSION PAPIER » SUITE A UNE DECISION D'INFRUCTUOSITE	07/04/2023	LES ARTS GRAPHIQUES 06300 NICE	Maxi annuel : 25 000 € Durée maxi : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT n° 1 : Assurance Responsabilité Civile exploitation et professionnelle	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	Montant annuel : 5 136,15 € Durée : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT n° 3 : Multirisques bureaux et risques simples	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	Montant annuel : 1 301,30 € Durée : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT n° 5 : Assurance Responsabilité Civile mandataires sociaux	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	Montant annuel : 1 000 € Durée : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT n° 6 : Assurance Protection juridique agents et élus	05/04/2023	ACL COURTAGE 46400 ST CERE	Montant annuel : 166,92 € Durée : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT n° 7 : Assurance Flotte automobile	05/04/2023	SMACL ASSURANCES SA 79031 NIORT	Montant annuel : 33 480 € Durée : 4 ans
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT n° 8 : Assurance Bris de machine	05/04/2023	Cabinet HATREL et LETELLIER 06800 CAGNES SUR MER	Montant annuel : 4 310 € Durée : 4 ans

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230628-2023-22-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

INTITULE DU MARCHE	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	MONTANT HT ET DUREE
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHE DE PRESTATIONS DE RELIURE ADMINISTRATIVE OU D'ETAT CIVIL	31/03/2023	QUILLET 17111 LOIX	Maxi annuel : 450 000 € Durée maxi : 4 ans
FOURNITURE ET REPARATION DE PNEUMATIQUES POUR LES VEHICULES D'UNIVALOM	13/04/2023	AZUR TRUCKS PNEUS 06270 VILLENEUVE LOUBET	Montant Maxi : 50 000 € Durée maxi : 4 ans
ACQUISITION DE CAISSONS MOBILES POUR LA REGIE DE TRANSPORT D'UNIVALOM	02/05/2023	VR CONTENEUR 7711 DOTTIGNIES BELGIQUE	Montant : 90 698 € Durée: 1 an
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHE DE PRESTATIONS DE FOURNITURE PAPIER PERMANENT	31/03/2023	BERGER-LEVRAULT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Maxi annuel : 51 000 € Durée maxi : 4 ans
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHE DE PRESTATIONS DE RESTAURATION DE REGISTRES ET DE DOCUMENTS A PLAT ENDOMMAGES ET/OU ANCIENS	31/03/2023	LA RELIURE DU LIMOUSIN 19360 MALEMORT	Maxi annuel : 294 000 € Durée maxi : 4 ans